



Document de cadrage, secteur urgences et crises humanitaires.



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch

Créée en 1960, Terre des hommes est une organisation suisse qui construit un avenir meilleur pour les enfants démunis et leurs communautés grâce à des approches novatrices et des solutions concrètes et durables. Active dans plus de 30 pays, Tdh développe et met en place des projets de terrain qui permettent d'améliorer la vie quotidienne de plus d'un million d'enfants et de leurs proches, notamment dans les domaines de la santé et de la protection. Cet engagement est financé par des soutiens individuels et institutionnels dont plus de 85% sont affectés directement aux programmes de Tdh.

Sommaire.

Introduction	5
I Objectif	6
II Présentation	7
2.1 Antécédents/décisions	7
2.2 Justifications principales	7
2.3 Les spécificités des projets aide humanitaire	7
III Définitions urgence – rehabilitation - reconstruction et developpement	8
IV Les niveaux de crise et duree d'intervention	9
4.1 Les niveaux de crise	9
4.2 Durée d'une intervention crise humanitaire	9
V Fonctions du secteur crises humanitaires	10
5.1 Une fonction opérationnelle	10
5.2 Une fonction ressource	10
VI La strategie d'intervention	11
6.1 Les critères d'intervention	11
6.2 Les scénarios d'intervention	12
6.3 Les mécanismes de décision	12
VII Les domaines d'intervention	13
7.1 Biens de premières nécessités et abris	13
7.2 Protection de l'enfance dans les crises humanitaires	13
7.2.1 Protection collective	13
7.2.2 Protection individuelle	13
7.2.3 Système de protection/ partenariat / renforcement des compétences	13
7.2.4 Plaidoyer	14
7.3 Santé de l'enfant	14
7.3.1 Interventions dans les structures de santé	14
7.3.2 Interventions au niveau communautaire	14
7.3.3 Plaidoyer	14
7.3.4 Renforcement des acteurs de la santé dans leurs compétences	14
7.4 Eau-assainissement-hygiène (wash)	14
7.4.1 Appui à l'approvisionnement en eau	14
7.4.2 Amélioration de l'assainissement	14
7.4.3 Renforcement des compétences et des capacités	14
7.4.4 Le plaidoyer	14
7.5 Préparation à l'urgence/plan de contingence	15
VIII Moyens humains	16
IX Gestion du personnel	17
IX Procédures	18
X Logistique	18
XI Volume d'intervention du secteur	19



XR49
TELL ME WHY

Introduction.

En 2013, plus de 100 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Au moment de l'écriture de ce document, les prévisions pour l'année 2014 portent ce chiffre à 200'000 millions de personnes.

Sur cette même période (2013-2014), ce sont 22 millions de personnes qui ont été déplacées en raison des catastrophes naturelle, des inondations, des cyclones, des tremblements de terre ou de la sécheresse, dont 18 millions de personnes rien qu'en Asie.

Des millions de personnes sont toujours contraintes de vivre dans des camps de réfugiés en raison des conflits ou du climat, de plus en plus imprévisible, qui se déchaîne dans les Caraïbes, en Asie, et dans l'océan indien.

L'année 2013-2014 a été le théâtre de crises humanitaires de grande ampleur. Nous pouvons mentionner la crise en Syrie qui touche également les pays voisins, mais aussi les Philippines, Gaza, l'Irak, RCA, Sud Soudan, ou encore Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest.

Les crises actuelles sont plus graves et plus fréquentes, elles se succèdent à un rythme effréné et chaque nouvelle catastrophe efface du radar médiatique la précédente sans pour autant que cette dernière soit résolue.

La croissance démographique mondiale (notamment en Asie et en Afrique), une urbanisation galopante dans des zones à risques, un habitat précaire contribuent à augmenter les vulnérabilités des populations dans le monde.

L'incapacité à mettre les États les plus fragiles sur le chemin du développement aura pour conséquence de considérablement accroître les besoins dans le futur.

La recrudescence des conflits internes, des crises politiques et la guerre contre le terrorisme sont également des enjeux globaux préoccupants.

Consciente de ces enjeux et parce que les enfants sont les premières victimes des crises humanitaires, la Fondation Terre des hommes, à travers l'actualisation de ce document, renforce sa capacité à apporter en temps utile des réponses appropriées qui implique des modes opératoires, des compétences spécifiques et des mécanismes de décisions adaptés.

Ce document tend à définir et à institutionnaliser l'ancrage de la Fondation dans le secteur de l'aide humanitaire. Il constitue un support de référence pour toutes les interventions de Terre des hommes dans ce secteur.

Il s'adresse aux collaborateurs de Terre des hommes, dans un souci de partager une vision claire et harmonisée du mandat et des orientations de l'organisation.

I. Objectif.

L'ensemble de la réflexion et des moyens mis en œuvre par Terre des hommes dans le domaine de l'Aide Humanitaire (urgence/réhabilitation/reconstruction) ont pour objectif de développer sa capacité d'intervention rapide, de professionnaliser (mise en œuvre de projets pertinents avec des ressources humaines spécialisées) et de systématiser (outils et automatismes permettant la mise en œuvre de projets de qualité) les interventions de la Fondation dans le domaine. Terre des hommes allie lorsque pertinent le travail opérationnel avec un travail d'influence (plaidoyer) au niveau communautaire, national et international. Terre des hommes ne se fixe pas de limites géographiques et s'investit aussi bien dans des grandes crises humanitaires médiatisées que dans des situations humanitaires peu ou pas médiatisées.

Les réponses d'urgences ont également comme vocation subsidiaire de servir différents objectifs institutionnels, notamment en termes de communication et de visibilité.

En accord avec le Plan stratégique de la Fondation, les pays de concentration (pays long terme) de Terre des hommes sont les premiers concernés par les réponses d'urgences. Le secteur crises humanitaires est à la fois un secteur opérationnel (mise en œuvre de projets), un secteur ressources (pool d'expertise et cadrage thématique et opérationnel des réponses dans le domaine de l'Aide Humanitaire).

II. Présentation.

2.1 Antécédents/décisions

- Tdh a toujours mené des actions d'urgence dès la date de sa Fondation (Guerre d'Algérie, Biafra, Bangladesh, Rwanda, Kosovo, Tsunami en Asie, tremblements de terre dans différents pays, etc...).
- En 1999, l'Assemblée générale de Terre des hommes et le Conseil ont approuvé la poursuite de l'intervention de Tdh dans des actions d'urgences
- Cette intention a été confirmée lors de la réunion des Roses de mai 2000, PV p.3, dans le plan stratégique 2005-2010 (point 7.2.3, p.13). et dans le plan stratégique 2011-2015, point 3.2, page 13.
- Depuis Septembre 2003, la Fondation dispose d'une unité d'urgence opérationnelle.

2.2 Justifications principales

- L'intervention immédiate est une exigence présente dans la Charte.
- L'intervention dans les urgences et post-urgences a une place importante dans le plan stratégique 2011-2015.
- Les enfants et leurs mères constituent la population la plus vulnérable en cas de crise humanitaire.
- Être présent lors de crise humanitaire est une demande du grand public, de nos donateurs et de la grande majorité de nos équipes. Cela permet également de renforcer l'image de Tdh dans le grand public.
- C'est aussi une source de financement pour les actions de terrain.
- La collaboration dans les actions d'aide humanitaire avec un ou plusieurs membres de la famille FITDH est considérée comme une dimension stratégique pour la masse critique des projets.

2.3 Les spécificités des projets Aide humanitaire

Terre des hommes se donne les moyens d'intervenir rapidement, dès les premiers jours qui font suite à un événement, afin de construire une réponse à court et moyen terme (urgence/réhabilitation/reconstruction), d'être positionné et identifiable rapidement par la communauté sinistrée, les autres acteurs de l'aide, les bailleurs et le grand public via les médias. Cette présence rapide facilite la qualité de la réponse, son échelonnement dans le temps (LRRD), les partenariats avec d'autres acteurs¹ et, le cas échéant, la diffusion de messages de plaidoyer à l'attention des acteurs humanitaires.

Ce document de cadrage opérationnel est accompagné de quatre documents de cadrages thématiques spécifiques à l'action de Terre des hommes dans les crises humanitaires de Terre des hommes (Protection de l'enfance, Santé, Eau Hygiène et Assainissement et Biens de premières nécessités et Abris) et d'un plan stratégique Urgences et Crises Humanitaires quinquennal.

L'ensemble de ces documents de référence sont validés par les instances de direction de la Fondation.

¹ Terre des hommes cherche la synergie et la complémentarité avec d'autres acteurs humanitaires.

III. Définitions, urgence, réhabilitation, reconstruction et développement.

Dans son mandat premier de « protéger les enfants les plus vulnérables », l'action d'urgence s'adresse en priorité aux enfants, à leurs familles, aux communautés les plus directement touchés. Dans les premières semaines de l'urgence, il s'agit donc d'identifier rapidement les enfants en danger de survie, et de leur garantir des conditions de sécurité, de protection et d'accès à la santé.

Les urgences mettent aussi en évidence des vulnérabilités chroniques ou silencieuses, exacerbées par la crise humanitaire et qui prennent des dimensions nouvelles au sein des familles et/ou des communautés.

Terre des hommes se démarque des ONGs « urgentistes » en s'inscrivant, dès les premiers jours de l'intervention, dans une vision à plus long terme, cherchant à éviter autant que possible de se substituer aux structures existantes avant l'urgence et visant la viabilité des résultats. S'appuyant sur son expertise dans des contextes de développement, son approche et ses actions visent à rétablir/renforcer durablement les mécanismes de protection, de prise en charge de santé à long terme qui pourront être assumées progressivement par la famille, la communauté et par les pouvoirs publics.

Les mesures mises en place dans l'urgence deviennent des points d'ancrage pour le développement à plus long terme.

IV. Les niveaux de crise et durée d'intervention.

4.1 Les niveaux de crise

Terre des hommes définit trois niveaux de crise. Ces niveaux sont déterminés par l'ampleur de la situation d'urgence, sa complexité (sécurité, bailleurs, capacités locales etc..) et ils conditionnent le mode opératoire de la réponse apportée par la Fondation.

Niveau 1 :

Situation d'urgence ponctuelle de faible ou basse intensité, localisée, d'origine saisonnière, soudaine ou structurelle.

Les autorités locales et/ou nationales assurent et/ou coordonnent la réponse urgence. La réponse de Tdh est mise en œuvre par les équipes de la délégation en direct ou à travers des partenaires, avec un rôle de conseil à distance du secteur crises humanitaires, la réponse est ponctuelle et limitée dans le temps. Le volume de la réponse n'excède pas en générale les capacités de la délégation.

Niveau 2 :

Crise de moyenne intensité, localisée ou étendue, d'origine saisonnière, soudaine ou structurelle. Les autorités locales et/ou nationales qui assurent et/ou coordonnent la réponse, sont parties prenantes et la réponse de Tdh, mise en œuvre par les équipes de la délégation peut nécessiter l'augmentation ponctuelle des ressources humaines et financières avec un rôle d'appui et monitoring du secteur crises humanitaires

Niveau 3 :

Crise humanitaire majeure, d'origine naturelle ou humaine (conflit), soudaine ou complexe qui se caractérise par des violences massives ; des déplacements de populations ; dommages étendus à la société et à l'économie ; nécessité d'une aide humanitaire de grande envergure multisectorielle et pluri-dimensionnelle ; entrave ou obstruction complète à l'aide humanitaire par des contraintes politiques et militaires ; risques pour la sécurité des travailleurs humanitaires.

Les autorités locales et/ou nationales peuvent être parties prenantes, la réponse de Tdh est mise en œuvre par le secteur crises humanitaires, elle n'est pas déterminée dans le temps. Le système de cluster est mis en place par les Nations Unies et les bailleurs de l'urgence sont mobilisés (ECHO, CB et autres)

4.2 Durée d'une intervention crise humanitaire

Les projets de crises humanitaires, qu'ils soient mis en œuvre par une délégation long-terme (Niveaux 1 et 2) ou par le secteur crises humanitaires (Niveaux 2 et 3), durent entre 3 et 24 mois pour les crises liées à des catastrophes naturelles. Pour les crises complexes ou liées à des conflits et/ou lorsque la population cible est constituée de réfugiés la durée pourra excéder 24 mois lorsque le chaos se poursuit et que les compétences spécifiques du secteur continuent d'être requises (spécificité métiers, moyens importants nécessaires en personnel expatrié et en logistique, complexité des bailleurs de fonds, insécurité couplés à une absence de perspectives de développement), au-delà de 24 mois les prolongations se font d'année en année.

V. Fonctions du secteur crises humanitaires.

Le secteur a deux fonctions principales :

5.1 Une fonction opérationnelle

Suite à une situation de crise humanitaire majeure (N3), le secteur est responsable de la réponse.

- Analyse de situation.
- Recherche de fonds.
- Ouverture et coordination de missions.
- Mise en œuvre de projet.
- Monitoring de projets.
- Gestion des ressources humaines.

5.2 Une fonction ressource

Le secteur crises humanitaires apporte son expertise aux délégations long terme lors de situation d'urgence de faible (N1) ou moyenne intensité (N2) d'une durée de 6 à 12 mois maximum, notamment grâce à ses spécialistes humanitaires et desks humanitaires, dans les domaines de :

- Protection de l'enfant dans les crises humanitaires.
- Santé Materno Infantile dans les crises humanitaires.
- Eau Hygiène et Assainissement dans les crises humanitaires.
- Soutien la Préparation à l'urgence et plan de contingence.
- Analyse de situation, planification, monitoring, évaluation et la capitalisation de projets d'urgence.

VI. La stratégie d'intervention.

6.1 Les critères d'intervention

La Fondation intervient lors de crises² humanitaires d'origine naturelle, liée à un conflit ou complexe.

Elle distingue dès le début, les crises ponctuelles qui répondent le plus souvent à des catastrophes naturelles et qui permettent des interventions limitées dans le temps, des conflits armés, avec présence de réfugiés ou de déplacés, qui nécessitent souvent une action à plus long terme et qui posent en général la question, lorsque les projets se situent dans un pays où Terre des hommes n'était pas présent avant la crise, du transfert du pays au bout de quelques années, à un secteur géographique. En raison de la limitation du nombre de pays d'intervention à long terme, un tel transfert, qui implique la fermeture d'un autre pays à long terme, doit être envisagé en même temps que la décision d'intervention dans une telle crise.

En plus des critères humanitaires qui prédominent pour justifier d'une intervention d'urgence/réhabilitation/reconstruction (étendue du désastre, nombre de victimes, souffrances des enfants et de leurs familles, conséquences humaines et naturelles, capacité de réponse ou non des pouvoirs publics du pays), une décision d'intervention dépend de plusieurs autres critères en lien avec la situation contextuelle et sécuritaire, la zone géographique touchée par la crise et la nature de l'événement.

Plusieurs facteurs sont donc à prendre en considération, notamment :

- La capacité de réponse de Tdh : le Plan stratégique prévoit que le secteur crises humanitaires a une capacité maximale de gérer simultanément des projets dans quatre pays crises humanitaires de niveau 3 (2 nouvelles interventions par an au maximum).
- La capacité d'absorption par les délégations et secteurs géographiques lorsqu'il s'agit de petites (Niveau 1) et moyennes urgences (Niveau 2).
- La capacité d'adaptation du pays/de la population concerné à faire face à la crise
- Le déploiement d'autres acteurs et la plus-value d'une intervention de la Fondation dans le contexte
- La zone ou le pays où la crise survient (présence de Tdh, d'un autre membre de la Fédération TDH ou d'un partenaire de Tdh, dans le pays ou dans la zone)
- Accès/Sécurité: une évaluation des risques pour les équipes et les biens (accès garanti aux bénéficiaires et assurances quant à l'intégrité physique préservée des collaborateurs), acceptation des autorités (obtention de permis, de visa...)
- Le positionnement des bailleurs et des partenaires au sein de la TDHIF et des options de financement : couverture des budgets, appels aux dons, visibilité
- Capacité d'absorption par les différents départements de services de Tdh (Ressources humaines, Communication & recherche de fonds, Administration & finances)

Lorsqu'une situation d'urgence survient, un déploiement rapide augmente les options d'intervention, améliore la présence stratégique (définition d'une zone d'intervention, évaluation des besoins, contacts avec bailleurs, partenariat) et permet également le témoignage dans les médias au moment où l'intérêt principal existe. C'est pourquoi Tdh se donne les moyens par la mise à disposition d'une réserve, d'engager les premières dépenses avant même d'avoir sécurisé les fonds nécessaires auprès des bailleurs institutionnels.

² Crise humanitaire d'origine naturelle (tremblements de terre, urgences saisonnières = inondations- sécheresses- tempêtes),

Crise humanitaire d'origine humaine (liée à un conflit)

Crise humanitaire complexe (multi-facteurs, série d'événements ou de facteurs empêchent une communauté de satisfaire ses besoins fondamentaux, tels l'accès à l'eau, à la nourriture, à un abri, à la sécurité ou à des soins de santé)

6.2 Les scénarios d'intervention

Dans les crises humanitaires, comme pour les projets à long terme, Terre des hommes agit dans les domaines et axes décrits dans le Plan stratégique de la Fondation et se conforme aux politiques thématiques de référence.

Pays de concentration

Dans le cas d'une crise survenant dans un pays où Tdh est déjà présent et après avoir déterminé le niveau de celle-ci, une décision est prise par la direction des Programmes quant à la capacité d'absorption par la délégation long-terme de la réponse. Cette décision est prise en concertation étroite avec le secteur géographique concerné et le secteur crises humanitaires. Le secteur crises humanitaires prend en main la gestion de la réponse s'il s'agit d'une crise de niveau 3 ou joue un rôle « ressource » pour la zone dans le cas d'une crise de niveau 1 ou 2. Dans les cas d'une crise nécessitant une gestion de la réponse par le secteur crises humanitaires, une « task force » est formée entre le secteur géographique concernée et le secteur crises humanitaires (appuyée par les autres départements) afin de coordonner de manière harmonieuse les projets de développement préexistants et la réponse à la crise. La direction peut, dans des cas exceptionnels (où la dimension de la réponse d'urgence excède largement la taille des projets de développement) déléguer au secteur crises humanitaires la gestion des deux types de projets co-existants (long-terme et crises humanitaires) pour une période limitée dans le temps.

Nouveaux pays

Dans le cas d'une situation de crise nécessitant une intervention spécialisée dans un pays où Tdh n'est pas présent, l'intervention sera gérée par le secteur crises humanitaires.

Le secteur géographique sera consultée et s'impliquera, dans la mesure de ses moyens, à renforcer la réponse à la crise par sa connaissance de la région, des acteurs et des enjeux régionaux et, selon les cas, par la mise à disposition de ressources, y compris par des collaborateurs de terrain expatriés ou nationaux de Tdh déjà employés dans des projets long terme pour une durée déterminée et négociée avec le secteur géographique et la délégation concernée.

La décision de lancer des projets en réponse à une crise humanitaire dans un nouveau pays n'implique en aucun cas un engagement de Terre des hommes de s'implanter ensuite à plus long terme dans le pays, même si des besoins y persistent après la phase d'urgence, réhabilitation et de reconstruction. La décision de poursuivre la présence de Terre des hommes dans un nouveau pays suite à une crise majeure et du transfert de ce pays à un secteur géographique se fait au cas par cas. La capacité de bon suivi par le secteur géographique est primordiale.

6.3 Les mécanismes de décision

Lors d'une crise dans un pays de concentration de niveau 1 ou 2, une mission exploratoire peut être décidée par le directeur des programmes. Cette mission peut être menée par le secteur géographique, avec appui (sur le terrain ou à distance) du secteur crises humanitaires. Lors d'une crise majeure (N3), la mission exploratoire est conduite par le secteur crises humanitaires.

Lors d'une crise dans un pays où Terre des hommes n'est pas présent, le directeur des programmes, en concertation avec le Chef du secteur crises humanitaires et après consultation du Directeur général (qui lui-même se concerta avec le Président du Conseil), peut décider de déployer une mission exploratoire.

Le DG au sein du CODIR décide de la mise en œuvre d'une opération sur la base d'un ou de plusieurs appels à décision. Le Bureau du Conseil de Fondation est informé. En cas d'intervention dans un pays où Tdh n'est pas présent, le DG en concertation avec le Président du Conseil doivent donner leur autorisation.

VII. Les domaines d'intervention.

Lorsque c'est justifié, une réponse intégrée, multi-sectorielle est privilégiée. Elle se base sur les politiques thématiques crises humanitaires validées par la Fondation et sur une analyse de situation.

Parmi les activités qui sont développées durant les interventions humanitaires en lien avec les thématiques, sont privilégiées dans un premier temps celles qui ont un impact rapide sur l'amélioration des conditions de vie des enfants de leurs familles.

7.1 Biens de premières nécessités et abris³

Dans la réponse aux crises humanitaires l'aide de la Fondation commence souvent par la distribution de biens de première nécessité et d'abris, en nature, en coupons ou en transferts monétaires.

Cette phase de distribution permet à Tdh de répondre très rapidement aux besoins les plus urgents. Elle permet un accès rapide et bien reçu par les communautés affectées. Cette phase permet ensuite de construire une réponse aux besoins dans les autres domaines d'intervention (Santé, Protection, EHA) appropriée aux besoins de ces mêmes communautés (conduite d'analyse de situation plus détaillée dans les axes prioritaires de la Fondation). Par ailleurs la distribution rapide de biens de première nécessité donne une visibilité rapide à l'action de Tdh aussi bien chez les bénéficiaires, qu'en Suisse pour la communication et la recherche de fonds. L'action rapide sur le terrain permet un positionnement optimal par rapport aux besoins et face aux autres acteurs de l'aide.

7.2 Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires⁴

Les actions le domaine de protection de l'enfance dans les crises humanitaires se structurent en 4 axes d'interventions:

7.2.1 Protection Collective

Activités collectives qui contribuent au renforcement des compétences personnelles et sociales des enfants et à leur résilience après l'urgence
Mobilisation et formation des communautés pour

prévenir les séparations, la violence, l'exploitation et les abus spécifiques dont sont victimes les enfants et favoriser la réintégration des enfants
Prévention communautaire contre les violences et de soutien à l'insertion sociale et familiale des adolescents marginalisés

7.2.2 Protection Individuelle

Les enfants victimes d'abus, de négligence et d'exploitation dans la famille et l'environnement de prise en charge retrouvent des conditions protectrices de développement

Prévention de la séparation familiale des enfants.
Protection et réunification des enfants séparés ou non accompagnés, soutien à la prise en charge par des dispositifs alternatifs de placement

Sécurisation, accompagnement et réintégration des enfants victimes de violences sexuelles dans les familles et communautés

Réinsertion dans les familles et communautés des enfants associés aux forces et groupes armés ou détenus illégalement dans les conflits

Protection des enfants contre les pires formes de travail et d'exploitation et réinsertion dans les communautés

7.2.3 Système de protection/ partenariat / renforcement des compétences

Renforcement des acteurs de la société civile et étatique dans leurs compétences pour participer et se responsabiliser pour la protection des enfants

Renforcement des mécanismes de protection de l'enfance dans les zones d'intervention de Tdh

Participation aux différents forums de coordination de la protection de l'enfance

Contribution au renforcement de la politique nationale et du cadre légal de protection de l'enfance.

³ Se référer au document de Cadrage Terre des hommes NFI-Shelter

⁴ Se référer au document de Politique et guides méthodologiques Protection de l'enfance dans les crises humanitaires

7.2.4 Plaidoyer

Interpellation des autorités locales/nationales, des communautés, des acteurs humanitaires, des instances internationales, des bailleurs et médias sur les besoins de protection des enfants et des groupes à risque ou marginalisés dans les urgences

7.3 Santé de l'enfant⁵

7.3.1 Interventions dans les structures de santé

Suivi prénatal des femmes en fin de grossesse dans la zone d'intervention

Prise en charge des accouchements eutociques, des césariennes et autres prises en charge des accouchements dystociques

Soutien et promotion de l'allaitement maternel

Soins aux nouveau-nés et prise en charge clinique des maladies de l'enfant de moins de 5 ans (infections respiratoires, maladies diarrhéiques, malnutrition aiguë sévère simple et compliquée, paludisme), vaccinations (rougeole + programme élargi de vaccination)

Activités Eau Hygiène et Assainissement dans les structures sanitaires

Prévention et protection des enfants victimes d'abus, de négligences et de séparation familiale dans les structures de santé

7.3.2 Interventions au niveau communautaire

Prise en charge communautaire des maladies de l'enfant (PCIME communautaire)

Vaccinations (rougeole et programme élargi de vaccination)

Renforcement et sensibilisation de la communauté aux maladies de l'enfant et aux bonnes pratiques nutritionnelles

Renforcement des acteurs de santé communautaire dans leurs compétences

7.3.3 Plaidoyer

Priorité donnée au plaidoyer pour le droit à la santé et dans certain cas à l'exemption de paiement

7.3.4 Renforcement des acteurs de la santé dans leurs compétences

7.4 Eau-Assainissement-Hygiène (Wash)⁶

Tdh favorise une approche intégrée de ses interventions. Cette approche intégrée comprend à la fois le curatif et le préventif des interventions en Eau, Assainissement et Hygiène, Santé (soins primaires, nutrition, etc.). Les actions le domaine de la Wash dans les crises humanitaires peuvent avoir pour cadre: les ménages, la communauté, les structures de santé et les écoles.

7.4.1 Appui à l'approvisionnement en eau

Potabilisation, chloration de points d'eau, distribution de chlore

Distribution d'eau

Réhabilitation de points d'eau, forages /puits ou captages de source

Réhabilitation de réseaux gravitaires

7.4.2 Amélioration de l'assainissement

Construction de latrines d'urgence individuelle ou collective

Gestion des déchets médicaux.

7.4.3 Renforcement des compétences et des capacités

Formation de comité de points d'eau

Promotion au changement des pratiques et des comportements par des campagnes de masses

Distribution de kit d'hygiène

7.4.4 Le plaidoyer

Travail en réseaux (approche Cluster)

Campagne de sensibilisation avec les média

Activité EHA en priorité pour les femmes et les enfants

⁵ Se référer au document de Politique et guide méthodologique Santé Materno-infantile dans les crises humanitaires

⁶ Se référer au document de Politique thématique Eau Hygiène et Assainissement Tdh et document de cadre et guide méthodologique EHA dans les crises humanitaires

7.5 Préparation à l'urgence/Plan de contingence

Dans un souci d'optimiser l'efficacité des réponses dans les pays de concentration de Terre des hommes où les risques de catastrophes ou de crises sont importants, les délégations doivent disposer d'un outil sous la forme d'un plan de contingence leur permettant d'anticiper et de mieux se préparer à des situations d'urgence. Afin de bénéficier des expertises au sein des autres délégations de Tdh dans la même région du globe, les délégations pourront travailler à l'identification d'un pool de ressources complémentaires nécessaires à la conduite d'une évaluation et au démarrage d'une réponse en urgence.

Un plan de contingence existe dans les délégations à risque. Un canevas pour la préparation à l'urgence, et un manuel d'élaboration et d'utilisation ont été développés en 2011. Ces outils sont destinés à fournir des modèles standardisés pour la planification d'urgences potentielles. Ce processus de gestion analyse les événements potentiels ou nouvelles situations qui menacent les bénéficiaires des projets de Tdh, la communauté, l'environnement et la société civile en général. Il établit des modes d'actions à l'avance pour permettre en temps opportun, des réponses appropriées et efficaces par les délégations de Terre des hommes, avec ou sans support direct du secteur crises humanitaires en fonction de l'intensité de la crise déterminée par les trois niveaux (N1-N2-N3).

VIII. Moyens humains.

Mission exploratoire

Lors d'une crise humanitaire une équipe de « mission exploratoire » est envoyée sur le terrain. Dans la mesure du possible et si l'ampleur de la crise le justifie (crise de niveau 3), cette équipe est composée d'un chef d'équipe, d'un logisticien, d'un administrateur et des représentants des thématiques prioritaires (santé, Wash, protection crises humanitaires). La possibilité d'envoyer un/e spécialiste de la communication pour gérer les relations avec les médias est évaluée au cas par cas, en fonction de la gravité de la crise. Dans des crises d'ampleur moyenne, on s'efforcera d'envoyer au moins un généraliste et un spécialiste thématique. Cette équipe doit être capable de conduire une évaluation et de proposer une stratégie d'intervention (analyse de situation/ analyse des acteurs/ analyse des risques /recommandations). Elle doit également être à même de fournir des produits utiles pour l'information du public, des médias ou des bailleurs (témoignages, photos, informations sur la situation et les activités menées) sur une base hebdomadaire. La proposition de projet aux bailleurs est une étape ultérieure qui peut être réalisée par la même équipe et/ou par une équipe renforcée.

Ressources humaines au siège

- Dépendant du Chef du secteur
- 2 desks humanitaires
- 1 spécialiste protection crises humanitaires
- 1 Spécialiste EHA crises humanitaire
- 1 Spécialiste santé crises humanitaire
- 1 administrateur crises humanitaires
- 1 Logisticien crises humanitaires
- 1 administrateur (trice) responsable du suivi financier dédié aux pays et projets suivis par le secteur crises humanitaires

Cette composition peut varier en fonction de l'intensité et du nombre de crises suivies par le secteur.

Spécialistes crises humanitaires et Conseillers thématiques

Les spécialistes crises humanitaires, garants des politiques thématiques et cadrages crises humanitaires, sont systématiquement impliqués dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets du secteur lorsqu'il s'agit de réponse de niveaux 2 et 3. Les 2 coordinateurs de l'unité Protection et Santé sont en références techniques des Spécialistes Crises Humanitaires du secteur.

Spécialistes crises humanitaires et Coordinateurs urgence régionaux

Le coordinateur régional urgence (CUR), intégré à un secteur géographique, bénéficie du support, de conseils mais également des orientations du secteur crises humanitaires pour la préparation à l'urgence (plan de contingence) et pour la mise en œuvre de réponse urgence de niveaux 1 et 2.

II. Gestion du personnel.

Les projets crises humanitaires sont gérés par des équipes pluridisciplinaires, ayant une formation et une expérience adéquates. Outre les compétences techniques requises, certaines compétences spécifiques sont recherchées telles que l'adéquation avec un environnement d'urgence, la capacité à établir des relations positives dans des équipes changeantes, la résistance au stress, une bonne connaissance de soi et, autant que possible de Tdh.

Ressources humaines expatriées :

Le recrutement doit pouvoir s'effectuer dans des délais souvent très courts. Afin de pallier aux délais engendrés par des recrutements classiques externes, le secteur, en coordination avec le département des Ressources Humaines développe :

- Un vivier de ressources mobilisables rapidement pour des durées prédéfinies.
- un réseau de contacts avec des anciens collaborateurs à qui Tdh pourrait proposer de nouvelles affectations en urgence pour des durées variables.
- Les collaborateurs déjà engagés au sein des missions d'Aide humanitaire en cours voir des délégations développement pourront être mobilisés afin d'apporter un appui limité dans le temps à l'ouverture d'une nouvelle mission ou pour répondre à un besoin ponctuel d'une mission.
- La coordination de ces différentes sources de recrutement est effectuée conjointement par les Ressources humaines et le secteur.

Sur les terrains d'intervention l'ensemble des ressources humaines locales et internationales sont sous la responsabilité du secteur crise humanitaire ou de la zone géographique selon les scénarios d'intervention supra (interventions gérées par une des zones ou par le secteur crises humanitaire)

IX. Procédures.

Les interventions crises humanitaires respectent l'ensemble des procédures de Terre des hommes en matière de logistique, administration et ressources humaines⁷

X. Logistique.

Pour les crises de grande intensité (N3), Tdh dispose d'un accord de partenariat avec la Fédération Internationale de la Croix Rouge donnant accès à des stocks de matériel pré-positionné, conditionné et prêt à être acheminé dans le monde entier. Ce stock est composé de KITS Eau Hygiène et Assainissement et KITS Non Food Items. Lorsque mobilisé, ce matériel permettra de soutenir 5'000 personnes dans les premiers jours qui suivent une crise majeure.

Pour l'approvisionnement sur le terrain le secteur cherchera systématiquement des synergies et des complémentarités avec d'autres acteurs de l'aide d'urgence et dans certains cas développeront des partenariats.

Lors d'une réponse urgence, les solutions d'approvisionnement sur le marché local et/ ou régional devront être privilégiées.

L'expérience sur les derniers terrains d'intervention, nous a montré qu'il était également possible d'acquérir rapidement (via des agences UN, DDC, des organisations de Protection civile notamment via d'autres Tdh) du matériel NFI et Wash lors de grandes catastrophes en nous positionnant dès le début de l'urgence comme un acteur bien implanté dans les communautés affectées.

Les procédures logistiques et administratives de Tdh et la formation/mise au courant dans ce domaine du personnel nouvellement recruté sont renforcées dès le processus d'induction au siège.

⁷ Se référer aux manuels Tdh Administration et Logistique et Ressources Humaines

XI. Volume d'intervention du secteur.

La capacité de gestion du secteur (fonction opérationnelle) est celle de 4 missions Crises humanitaires de niveaux 3 par an plus 2 en appui de programmes crises humanitaires de niveaux 2 dans les délégations long terme, gérés par les zones géographiques.

Le volume financier en budget complémentaire géré par le secteur oscille entre 5 et 15 millions de CHF/an. Une oscillation importante de ce volume d'année en année, en fonction de la médiatisation des crises est considérée comme normale en raison même de la nature imprévisible des crises.

Lorsqu'une décision d'intervention est prise suite à une nouvelle crise, la réserve opérationnelle est engagée pour permettre le début rapide d'interventions indépendamment de la prise de décisions de bailleurs institutionnels et permettant d'assurer les premières dépenses de l'équipe envoyée sur place. Le montant mis à disposition peut aller jusqu'à 200'000 CHF en fonction de la dimension de la crise et des sommes encore disponibles dans cette réserve et pourra être augmentée de 200'000 CHF en cas de déploiement du stock d'urgence. Cette avance doit être couverte dans la mesure du possible à 100% durant la période du projet par des fonds institutionnels. Parallèlement, le département Communication et Recherche de fonds lance des appels aux dons grand public.

Le secteur développe sa capacité à gérer des projets « multi-bailleurs », avec le suivi des coûts et des recettes dans le temps. Elle s'équipe pour faire face à la demande des bailleurs pour un reporting et audit individualisés.

SFR, PBU et équipes Tdh, novembre 2014

ⁱ Productions et documents associés au domaine de l'intervention de Tdh dans les crises humanitaires:
Politique thématique et guides méthodologiques Protection de l'enfance dans les crises humanitaires
Politique et guide méthodologique Santé Materno Infantile dans les crises humanitaires
Document de cadrage et guide méthodologique Eau Hygiène et Assainissement dans les crises humanitaires
Document de cadrage et guide méthodologique NFI / Shelter dans les crises humanitaires
Plan stratégique quinquennal du secteur crise humanitaire

ⁱⁱ Canevas et manuel sous KIT norma – Urgence - Général



© Tdh

Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Avenue de Montchoisi 15, CH-1006 Lausanne
T +41 58 611 06 66, F +41 58 611 06 77
E-Mail: info@tdh.ch, CCP / PCK: 10-11504-8



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch